
CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

Agri-Quanta
74, rue Dansereau
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

Numéro de laboratoire : 603

Service à la clientèle externe : Oui Non

Selon les dispositions de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et conformément aux normes et exigences du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs incluant la Norme internationale ISO/CEI 17025:2005, le détenteur de ce certificat est habilité à réaliser les analyses pour les paramètres précisés dans sa portée d'accréditation¹.

Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance
2022-10-24	2027-02-05

Le présent certificat, valide pour la période indiquée, est soumis aux règles et procédures établies et demeure la propriété du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Pour le ministre,



Louis Martel, directeur général
Direction générale de la coordination scientifique
et du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

¹ La portée d'accréditation est disponible au <https://www.caeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/portee-accreditation/603-portee.pdf>.